



INSTITUT  
DE VEILLE SANITAIRE

Surveiller, alerter, prévenir

**M. Philippe PIRARD**  
Président du Comité Scientifique et  
Technique (groupe de travail relatif à la  
contamination de l'air de l'école  
Bourdenières sise à CHENÔVE - 21)  
DSE/GS/PP/CE/09/142

Monsieur le Préfet de Côte d'Or  
Préfecture de Côte d'Or  
Le diapason, 2 place des Savoirs  
21000 Dijon

Affaire suivie à la DDASS par  
Madame Marie-Noëlle LOIZEAU

Saint-Maurice, le **02 JUIN 2009**

Objet : Réponse à la lettre du 27 février 2009.

Monsieur le Préfet de Côte-d'Or,

J'ai l'honneur de vous transmettre la version finalisée du rapport : « Groupe scolaire des Bourdenières de la commune de Chenôve (21 300) : Evaluation des risques sanitaires liés aux composés de traitement du bois ».

Ce rapport est le fruit du travail réalisé par le Comité Scientifique et Technique, chargé à la demande de la DGS en octobre 2007 d'apporter une expertise sanitaire sur le dossier de l'exposition à des produits de traitement du bois, des usagers de l'école des Bourdenières à Chenove (21300). L'expertise du CST avait permis de rouvrir en toute confiance le groupe scolaire en juillet 2008, après les travaux de changement du toit des bâtiments effectués par la mairie.

Comme vous nous l'avez précisé dans votre lettre du 27/02/2009, je vous confirme que vous pouvez mettre à disposition du public ce document. Par ailleurs il est destiné à figurer sur les sites web de l'Afsset et de l'InVS.

Un autre document, synthétisant les travaux du CST est destiné à être publié, « Groupe scolaire des Bourdenières de la commune de Chenôve (21 300) : Elaboration de valeurs cibles ». Il est en cours de validation finale et doit vous être remis en juin 2009.

Enfin, j'ai le plaisir de vous confirmer qu'un retour d'expérience analysant la perception de la gestion de l'alerte et de ses conséquences par les acteurs locaux et nationaux, ainsi que les modalités de participation des acteurs, de décision et de communication est actuellement lancé à l'initiative de la DGS et mis en œuvre par le bureau ACYAN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

M. Philippe Pirard  
Le Président du CST

Pièces jointes:

- Lettre DGS/EA 111
- Lettre réf. : se/DDASS/courrier/mnl/air/Chenôve/2009-193
- Rapport « Groupe scolaire des Bourdenières de la commune de Chenôve (21 300) : Evaluation des risques sanitaires liés aux composés de traitement du bois ».

Copies :

- Marie-Noëlle LOIZEAU, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Côte d'Or.
- Chargée du secrétariat du C.S.T, Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail.
- Dr. Françoise WEBER, Directrice Générale de l'InVS.
- M. Martin GUESPEREAU, Directeur Général de l'Afsset.